



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

L'An deux mil seize, le dix-sept juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix juin deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS,  
Mme Martine PRIMA, excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,  
M. Michel LE GOFF, excusé, qui a donné procuration à Mme Denise DECHERF.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2016.

**DEL 17.06.2016-054 : Médiathèque - Approbation de la fiche projet de la bibliothèque médiathèque dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique de Quimperlé Communauté.**

Par délibération en date du 25 mars 2016, la Commune de Bannalec a signé une convention de développement de la lecture publique avec Quimperlé Communauté. Afin de répondre aux objectifs définis dans la convention, la commune a élaboré une fiche projet pour la bibliothèque intégrant un calendrier de mise en œuvre qui sera communiquée à Quimperlé Communauté.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Approuve** la fiche projet ci-jointe.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

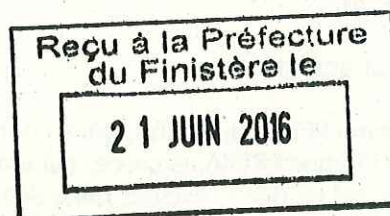
Le Maire,

Yves ANDRE.



**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE**

**(1 CONTRE : STEPHANE POUPON)**



# Plan de Développement de la Lecture publique Quimperlé Communauté

FICHE PROJET (2016-2019)

A l'attention des communes Baye, Bannalec, Guilligomarc'h, Locunolé, Mellac, Moëlan/Mer, Querrien, Scaër, Tréméven

## DONNEES DE CADRAGE

Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE Bannalec

Population DGF 2015 : 5924

Elu(s) référent (s) : Madame Marie France Le Coz

### Contexte actuel :

La médiathèque est mal identifiée malgré qu'elle soit rattachée au Centre Bourg et elle ne répond pas aux normes actuelles de la DRAC pour une commune de + de 5000 habitants ( locaux étroits, mal dessinés, aménagement mal adapté... )

Lien avec le schéma d'aménagement du plan de développement de la lecture publique (rappel des préconisations dans la fiche bibliothèque en annexe de la convention)

### Type d'opération travaux :

Réaménagement mobilier  Mise en accessibilité  Rénovation  Extension  Construction

### Fonctionnement :

Recrutement de personnel formé selon normes DRAC  Extension des horaires d'ouverture

Budget d'acquisition et politique documentaire

## DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet doit permettre de mettre en valeur la médiathèque, qui elle n'est bien identifiée et dont la taille et les aménagements permettent l'accueil de tous les publics et la prise en compte de nombreux usages ( lecture au plus, animations... ). Le projet doit aussi permettre d'acquiescence de collections diversifiées et régulièrement renouvelées et de revoir les horaires d'ouverture.

Surface plancher prévue ou envisagée (en m<sup>2</sup>) : 474

Volume horaire d'ouverture au public envisagé par semaine : 25 heures / semaine

### Moyens de fonctionnement :

Nombre(s) de poste en ETP : 2,8 ETP ( intervention auprès de personnes bénévoles )

Budget d'acquisition annuel par habitant : 3 € / habitant

Axe complémentaire envisagé ciblant un type de handicap (visuel, auditif, PMR, mental...). Cet aspect du projet permettant de bénéficier d'un taux de subvention DRAC bonifié :


locaux accessibles PMR, collections, signalétique, mobiliers adaptés et modulables, permettre un accès aux étudiants du Centre psychologique de Rumor.

## Calendrier de mise en œuvre

Phase du projet	2016	2017	2018	2019
Signature convention	X			
Carte unique	X			
Etude, esquisse		X		
Travaux construction, rénovation, mise en accessibilité			X	
(Ré)Aménagement (mobillier, Informatique...)				X
Augmentation du budget d'acquisition et d'animation selon critères du Plan				X
Recrutement de personnel				
Ouverture au public hebdomadaire selon critères du plan				X

A RETOURNER pour le **15 avril 2016**  
à Quimperlé Communauté, service culturel

08 AVR. 2016

  
le Maire  
Yves ANDRIE.